

Lévis, le 23 février 2007

Monsieur Qussaï Samak
Président
Monsieur Jean Paré
Commissaire
Monsieur Jean-Philippe Waaub
Commissaire

Objet : Utilisation des fonds publics de l'Agence canadienne en évaluation environnementale (ACEE) distribués dans le cadre de l'aide aux participants

Monsieur le Président,
Messieurs les Commissaires,

En date du 5 février 2007, nous avons transmis une demande formelle, via courriel, à l'ACEE concernant l'utilisation détaillée des fonds publics octroyés par cette dernière aux personnes suivantes : GIRAM, INART, Coalition Rabat-Joie, CRECA et Gaétan Paradis.

En date du présent jour, les seules informations que nous possédons suite à cette demande sont de nature verbale et confirment que l'ACEE a bel et bien en main des factures de M. Axel Chabot L'Espérance et de M. Claude Lavoie.

Déjà, pour ces deux seules raisons, nous souhaitons humblement attirer votre attention à l'effet que Axel Chabot, le sondeur ayant réalisé le sondage de la Coalition Rabat-Joie que cette dernière, par la voix de son porte-parole Yves Saint-Laurent vous a présenté comme étant le fruit d'une étude scientifique et indépendante, se nomme en réalité Axel Chabot L'Espérance. Se faisant, la Coalition Rabat-Joie :

- a soit omise ou volontairement dissimulée l'identité complète et réelle du sondeur ;
- n'a en aucun temps indiqué à la commission que ce sondage était en fait un travail de session universitaire, donc réalisé par un étudiant et non un consultant ;
- a sciemment embauché le fils (Axel Chabot L'Espérance) de Jean-Claude L'Espérance, conseiller municipal de Beaumont au moment de l'octroi du mandat et opposant déclaré à Rabaska ;
- a délibérément recouru, malgré les fonds publics consentis par l'ACEE, à une expertise « maison et sympathisante » en place et lieu d'une expertise professionnelle.

Quant à Claude Lavoie, est-il normal, usuel ou même permis que les fonds publics d'aide aux participants de l'ACEE, servent directement à initier et soutenir une requête contre l'initiateur du projet ? Ou bien, est-il plutôt de l'intention du législateur que ces fonds soient utilisés à des fins de contre-expertise scientifiques et techniques visant à établir les véritables faits, les véritables conséquences, les véritables impacts du projet sous étude ? Dans ce cas précis, permettez-nous de douter ouvertement de la bonne intention des utilisateurs de ces fonds publics de rechercher la vérité sur le projet Rabaska. À nos yeux, il appert, au contraire, que ces sommes aient été spécifiquement engagées pour attaquer l'initiateur du projet devant les tribunaux.

Toujours dans l'attente d'obtenir l'ensemble des pièces justificatives de la part de l'ACEE, nous souhaitons, Monsieur le Président et Messieurs les commissaires, partager ces interrogations qui nous semblent, en toute objectivité, légitimes.

Veuillez, bien respectueusement, accepter mes sentiments les meilleurs.

Isabelle Tremblay
Présidente
Mouvement populaire À Bon Port